

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Lundi 20 Avril 2026 - 19 H 00**

Présents : Mme BECQUET Laurence, M. PRÉVOST Peter, Mme DESHAYES Christelle, M. COCHIN Laurent, Mme FIERS Alexandra, M. GALINDO William, M. AVISSE Christophe, Mme MOISAN Céline, Mme PASQUIER Sandrine, M. JOURDAIN Yohann, M. ADDE Albert, Mme DUTEIL Myriam.

M. DAVOUST Joël donne procuration à Mme FIERS Alexandra.  
M. LEMAIRE Michel donne procuration à M. ADDE Albert.  
Mme PARRIS Christine donne procuration à M. PRÉVOST Peter.

**Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du lundi 30 mars 2026 :**

Madame la Maire propose l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 mars 2026, il est approuvé à l'unanimité.

**Désignation du secrétaire de séance :** Conformément à l'article L 212-15 du code général des collectivités territoriales, Mme FIERS Alexandra a été nommée secrétaire de séance.

**PROPOSITIONS BUDGET PRIMITIF 2026 :**

Les documents suivants sont transmis aux conseillers municipaux :

- Propositions dépenses et recettes en fonctionnement et investissement
- Propositions subventions versées aux associations
- Etat 1259.COM (taux des taxes locales avec proposition d'augmenter de 1.13 % la taxe d'habitation des résidences secondaires qui passerait de 8.70 à 9.83 % - gain de 1 500.00 €).
- Tableau des emprunts.

Diverses observations sont formulées liées au budget :

*Monsieur GALINDO souhaite que soit prise en compte l'inflation des dépenses carburant et énergie.*

*Madame DUTEIL indique que la nouvelle enveloppe prévisionnelle présentée par EAD pour l'aménagement des places fait apparaître une baisse de 500 000 €, celle-ci est imputée uniquement sur les travaux et rien sur les honoraires. Dans la version 1, les honoraires étaient basées sur un pourcentage, alors que celle-ci est présentée en fonction d'un forfait. Cette maquette ne fait pas apparaître les factures déjà réglées en 2024-2025 au niveau des études. Elle doute de l'honnêteté de cette présentation.*

*Elle indique qu'il faudra informer Mme COUDRAY de l'Intercom Bernay de la baisse de l'enveloppe prévisionnelle, sachant qu'une subvention du Département est accordée dans le cadre du contrat de territoire qui se termine en 2027.*

*Pour le projet cabinet médical, la somme de 30 000 € inscrite au budget lui semble faible et de ce fait, les appels d'offres pour les travaux ne pourront être lancés.*

*Elle est contre l'augmentation des taxes.*

*Elle conseille aux élus de prévoir d'inscrire la participation pour le centre aquatique en investissement. Cette demande est à faire à l'Intercom Bernay cette année pour qu'elle soit prise en compte en 2027. Une délibération sera nécessaire.*

*Elle s'interroge sur la somme prévue au 615221 (71088 €) dont une partie représente la réserve de la commune.*

**DÉLIBÉRATION : Elections des membres de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs)**

Madame la maire rappelle que l'article 1650-1 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Conseil municipal du 20 avril 2026

Dresse une liste de 24 noms qui sera présentée aux services fiscaux (pour les communes de plus de 1000 habitants) :

|                         |                            |                        |
|-------------------------|----------------------------|------------------------|
| M. ADDE Albert          | Mme DESHAYES<br>Christelle | M. POHER Jean-Claude   |
| Mme BECQUET<br>Clémence | M. COCHIN Laurent          | M. POULAIN Alain       |
| M. AVISSE Christophe    | M. LECUYER David           | M. REMY Dominique      |
| M. DAVOUST Joël         | M. LEMAIRE Michel          | M. VOISIN Philippe     |
| Mme DUTEIL Myriam       | Mme HUCHER<br>Béatrice     | Mme VAZ Christina      |
| M. DUVEY Marc           | Mme PARRIS Christine       | Mme LEBEC Sandra       |
| Mme FERABOLI<br>Josette | Mme MALGRAIN<br>Constance  | M. VANNIER Bruno       |
| Mme FIERS Alexandra     | M. PREVOST Peter           | Mme JOUANNET<br>Gaëlle |

Vote du conseil municipal : Pour 15 Contre 0 Abstention 0

**DÉLIBÉRATION : Désignation d'un représentant titulaire et suppléant au réseau francophone des villes amies des aînés (RFVAA)**

Mme la maire propose à M. ADDE Albert, délégué suppléant lors du dernier mandat d'indiquer les diverses actions réalisées dans ce cadre par Mme HUCHER et lui-même sur le dossier de l'aménagement des places. M. Adde indique qu'il n'a pas beaucoup d'informations à ce sujet.

*Mme Duteil précise que cette association permet de flécher les communes pour les subventions ( ex : être inscrit Village d'Avenir, label Ville des Aînés et Contrat de Territoires apportent un plus).*

*Monsieur COCHIN regrette que les élus d'opposition refusent de participer à la vie de la commune.*

*Madame MOISAN indique que chaque conseiller municipal fasse sa part même s'il ne touche pas d'indemnité.*

*Mme Duteil comprend la charge de travail intense en début de mandat, cependant, son équipe avait anticipé en prévoyant de répartir celle-ci entre les adjoints où déléguer également à des conseillers municipaux en gardant la même enveloppe.*

Face à la nécessité pour les collectivités de s'interroger sur le vieillissement de leur population, est née l'initiative mondiale des **Villes Amies des Aînés**, lancée en 2006 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). L'objectif poursuivi est d'adapter notre territoire à une population vieillissante pour permettre d'améliorer ses conditions d'épanouissement.

Le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA), association sans but lucratif, a pour but de développer au niveau francophone la démarche initiée par le réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS. Le Réseau accompagne les collectivités à la mise en œuvre du projet et valorise leurs initiatives. Il permet également de favoriser les échanges d'informations et de bonnes pratiques entre les adhérents et crée ainsi les conditions d'une meilleure adaptation des territoires aux aînés, en particulier en favorisant le vieillissement actif des habitants et en soutenant la dynamique Villes Amies des Aînés autour de trois principes : la lutte contre l'âgisme, le sentiment d'appartenance au territoire des habitants et la mise en place d'une démarche participative et partenariale.

Au vu des éléments énoncés ci-dessus, il semble important aujourd'hui pour notre collectivité de participer à cette dynamique et d'adhérer au RFVAA. Aussi, nous nous engageons à mettre en œuvre les principes fondamentaux de la dynamique ainsi que les différentes étapes de la démarche Villes Amies des Aînés, à savoir :

- élaborer un diagnostic territorial autour des huit thématiques Villes Amies des Aînés\*,
  - définir un plan d'action Villes Amies des Aînés, le mettre en œuvre et l'évaluer,
  - informer annuellement le RFVAA de l'ensemble des étapes du projet et transmettre les documents s'y rapportant,
  - participer à la vie du Réseau Francophone : échange et valorisation de bonnes pratiques sur le site Internet du RFVAA, participation aux événements (colloques, journées de formation, voyage d'étude, concours Villes Amies des Aînés, etc.),
- \*(Transports et mobilité, Habitat, Espaces extérieurs et bâtiments, Lien social et solidarité, Culture et loisirs, Participation citoyenne et emploi, Autonomie, services et soins, Information et communication).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide l'adhésion de la collectivité au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (ainsi qu'au Réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS),

Conseil municipal du 20 avril 2026

- désigne en tant que représentant titulaire Mme BECQUET Laurence pour représenter la collectivité au sein de l'association,
- désigne en tant que représentant suppléant Mme DESHAYES Christelle pour représenter la collectivité au sein de l'association
- s'engage à verser annuellement la cotisation dont le montant est déterminé en fonction du nombre d'habitants.

Pour 15 Contre 0 Abstention 0

### DÉLIBÉRATION : Convention relative à la disponibilité d'un sapeur-pompier volontaire

Mme FIERS Alexandra a fourni un diaporama sur la mise à disposition de sapeur-pompier volontaire.  
Madame la maire demande au conseil s'il souhaite encadrer cette convention (limitation des heures et périmètre d'intervention).  
Le conseil accepte la convention sans aucun cadrage.

*Mme Duteil rappelle que lors du dernier conseil, Monsieur LEMAIRE Michel avait souhaité limiter les absences du sapeur-pompier bénévole à 80 H 00 avec un état annuel à transmettre en fin d'année.*

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la sécurité intérieure,

VU la loi N° 96-370 du 03 Mai 1996 modifiée relative au développement du volontariat dans le corps des sapeurs-pompiers

Vu la loi n° 2011-851 du 20 juillet 2011 relative à l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires et son cadre juridique

Vu l'ordonnance N° 2012 -351 du 12 mars 2012 du Code Général des collectivités territoriales,

VU le règlement intérieur du SDIS de l'Eure

Vu le règlement opérationnel du SDIS de l'Eure,

Considérant que la commune d'Harcourt souhaite encourager l'exercice du volontariat sapeur-pompier parmi son personnel,

Il est convenu ce qui suit :

Le volontariat des sapeurs-pompiers est un engagement altruiste qui constitue le socle du modèle français de secours et de gestion des crises. Le SDIS de l'Eure souhaite favoriser la disponibilité de ses sapeurs-pompiers volontaires pendant leur temps de travail avec le concours de leur employeur.

Madame la maire donne lecture de la convention proposée entre la commune d'Harcourt et le SDIS de l'Eure :

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- Approuve la convention
- Autorise madame la maire à signer tout document relatif à cette convention.

La convention est conclue pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation expressément formulée au moins deux mois avant la date anniversaire de l'entrée en vigueur de la convention.

Pour 14 Contre 0 Abstention 1 (M. LEMAIRE Michel)

### Changement signalisation RD 137, rue de la libération :

Monsieur PRÉVOST Peter présente le projet de changement de signalisation sur la RD 137.

*Monsieur COCHIN souhaite le maintien de la priorité à droite avec un panneau annonçant à l'entrée et la sortie du village : traversée de la RD priorité à droite et ajouter un miroir au niveau des rues où il n'y a pas de visibilité (rues Taurin et Vaurin) et marquage au sol (Direction des Routes).*

*Mme PASQUIER Sandrine suggère des contrôles de vitesse par la gendarmerie.*

*M. GALINDO et Mme MOISAN souhaiteraient la remise des panneaux STOP.*

*M. JOURDAIN suggère l'installation de feux qui se mettent au rouge en fonction de la vitesse et une baisse de la vitesse à 50 km/h avant l'école.*

*D'autres réclamations de riverains au sujet de la signalisation sont évoquées :*

- Rue St Côte : partiellement en sens unique, refaire le balisage dans son intégralité, la passer en zone 30.
- Rue du stade : proposition en zone 30 – Mme DESHAYES fait l'observation qu'on ne peut pas mettre toutes les rues en zone 30.
- Carrefour Rue Pinchon/rue de la ferme du bois à Chrétienville : revoir le carrefour avec les 4 stops (réduire à 2).

Conseil municipal du 20 avril 2026

Madame DUTEIL propose de travailler sur un plan de circulation générale de la commune, de lister les endroits accidentogènes, de se rapprocher de Mme SILVA RANCE, de la Direction des Routes chargée de la mobilité (possibilité d'obtenir des subventions au titre des amendes de police).

M ADDE Albert évoque également le problème de la vitesse sur la RD 25 direction Thibouville, près de la salle des fêtes (remarque de M. DIJON).

### INFORMATIONS

Madame la maire communique un bilan 2024-2025 de l'agence postale communale.

Mme DUTEIL regrette que la commune ne remplace pas la personne qui occupe l'emploi à l'agence postale communale lors de congés annuels ou arrêt maladie. M. ADDE indique que la commune doit prendre contact avec le responsable de la poste de BERNAY pour faire un point.

Madame la maire informe qu'un meuble composé de tiroirs près de la photocopieuse est à la disposition de chaque élu pour récupérer leurs documents.

ATCPH : Monsieur Malgrain a informé Mme la Maire que les membres du bureau de l'association sont à la recherche de nouveaux bénévoles pour en assurer la pérennité car certains membres actuels ne souhaitent plus s'investir à partir de juin 2026. M. PRÉVOST propose de communiquer via panneau-pocket afin de diffuser l'information.

Projet Kiné : Une kinésithérapeute est venue visiter les locaux actuels des infirmières, qui accepteraient de lui céder la place afin qu'elle puisse s'installer. Après analyse, ces locaux sont trop petits pour accueillir le matériel nécessaire à son activité. Elle a également visité les logements à côté de l'école mais ils ne sont pas adaptés au PMR. Il reste éventuellement la possibilité de demander au directeur de l'EHPAD si un local pourrait être mis à sa disposition.

Manifestation « sur les chemins de Guillaume le Conquérant » prévue en mai 2027 : Madame la maire a participé à une réunion d'informations le 10 avril dernier, la date du 29/05/2027 est retenue pour réaliser une manifestation sur la commune d'Harcourt, nous allons communiquer sur une date pour présenter le projet et demander si des habitants sont intéressés pour participer à la réalisation de cette manifestation.

### TOUR DE TABLE

\* M. PRÉVOST Peter indique que la commune a acheté 9 pièges à frelons. Ils ont été installés à l'initiative de Mme Hucher Béatrice et PARRIS Christine : 4 dans les hameaux et 5 dans le bourg. Le coût s'élève à 328.50 € TTC.

\* Mme MOISAN Céline donne des informations sur les aides du CNAS (comité nationale de l'action sociale). Elle souhaite que les agents en CDI puissent bénéficier du CNAS et que la commune accepte de participer à compter de septembre pour ces agents. Elle rappelle que 4 agents titulaires et 4 agents retraités sont adhérents au CNAS moyennant une participation communale de 224 € par an et par agent en activité et 138 € pour les retraités. Un agent en cours d'année peut adhérer, la cotisation sera de 75 €. Elle souhaite faire un point au niveau des agents retraités sur l'utilisation des aides.

Le conseil municipal donne son accord pour que les employés en CDD adhèrent en septembre 2026 (renouvellement contrat).

\* M. GALINDO et M. JOURDAIN vont sécuriser l'accueil de la mairie (pose d'un portillon) et les plastiques au niveau du comptoir.

\* Mme FIERS Alexandra évoque la course cycliste du 08 mai organisée par le vélo club de Bourgtheroulde : 3 départs de course, 200 coureurs l'année dernière. Elle sollicite le concours de bénévoles notamment pour le démarrage de la course et la remise des récompenses.

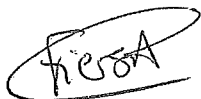
Une demande de devis est en cours pour le démoussage de la toiture de l'église, un 3<sup>ème</sup> devis est en attente afin de finaliser l'étude.

Séance close à 21 h 30.

La prochaine réunion de conseil municipal est fixée le lundi 27 avril 2026 à 19 h 00 (Vote du budget).

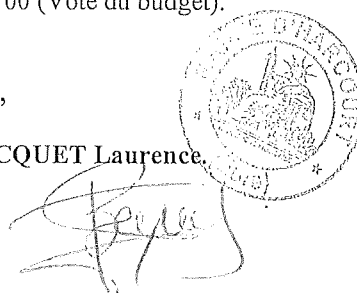
Le secrétaire,

Mme FIERS Alexandra.



La Maire,

Mme BECQUET Laurence.



Conseil municipal du 20 avril 2026